



Club de Plongée de Chatou

Compte-rendu du Comité Directeur

Date : 27 mai 2015

Présents :

Nathalie DOUGUET, Benoît GERMAIN, Daniel GICQUEL, Arnaud ROLLET, Renald BOURDILLAT.

Absents excusés :

Christel BOURGINE, Alicia CAGNON, Guillaume PORCHER, Eric SONNET, Philippe VINCENT
CARREFOUR

Sujets :

- Modification du règlement intérieur afin de le proposer aux membres au moment de la convocation à l'AG c'est à dire au plus tard le 12 juin.
- Bilan matériel (TIV prévu le 13 juin, prévoir une convocation par mailing)
- Préparation des sujets pour l'AG. Rapports moral, administratif, technique et financier.
- Sujets à soumettre aux encadrants qui ont une réunion le 11 juin: les fosses afin de prévoir une demande auprès de Villeneuve et/ou Conflans, les sorties techniques pour les niveaux.
- Bilan des 3 sorties club. Voir le problème des désistements aux sorties (délais ...)
- Présentation de ma demande du planning d'utilisation des locaux, piscine et salle de réunion auprès de la mairie.
- Le forum des associations a lieu le 6 septembre, préparation des documents à donner aux visiteurs.

Modifications du règlement intérieur.

Art 1 : Activités du club à la piscine

Le Président du Club, en accord avec le Responsable technique, pourra accorder une dérogation à un membre âgé de seize (16) ans pour participer aux séances d'entraînements.

Art 4 : Manipulation des bouteilles.

L'accès du local bouteilles-compresseur est réglementé. Le responsable matériel doit être présent.

Art 7 : Cotisation

Elle peut être versée en trois fois. Le prix de la cotisation sera séparé du prix de la licence et des cartes FFESSM.



Club de Plongée de Chatou



Compte-rendu du Comité Directeur

Art 9 : Pratique des activités sportives

. La validité de ce certificat médical est au maximum de un (1) an à partir de sa délivrance et de moins de 2 mois au moment de l'inscription. Ce certificat doit être valide pour l'ensemble de la saison et effectué par un médecin fédéral ou médecin du sport

Art 12 : Fonctionnement du comité directeur

Le nombre maximum de membres au Comité Directeur est fixé à 10.

Art 13 Composition du bureau

Rôle du directeur technique :

Le directeur technique veille à la bonne organisation des activités du Club sur le plan technique. Il assure notamment l'organisation du bassin pour les entraînements en piscine, la répartition des membres en groupe de niveau, la cohérence de l'enseignement, l'entraînement aux fosses de plongée, participe au choix du matériel. Le directeur technique est un moniteur E3 au minimum. Il est nommé sur proposition des E3 et plus, et sur approbation du comité directeur à l'unanimité des membres présents. Sa fonction est d'une durée de 2 ans, pendant la période d'élection du Comité directeur. A chaque nouvelle élection, le directeur technique est démissionnaire au même titre que le comité directeur. Le directeur technique veille à la mise en place des activités de la FFESSM et à la bonne application des règles déterminées par celle-ci. Il doit être consulté sur les sorties du club.

Responsable matériel :

Il organise également la répartition du matériel pour les sorties du Club en milieu naturel, pas de prêt du matériel en dehors des activités du club.

Art 16 Formations de sections

La section Plongée Sportive en Piscine (PSP)

Art 25 : Prêt de matériel pendant la période estivale

Article supprimé, il n'y a pas de prêt de matériel en dehors des activités du club, voir art 13

Art 26 : Entretien du matériel personnel

Ne concerne que les blocs.

Un adhérent peut mettre son bloc personnel à la disposition du Club; dans ce cas, le Club peut en disposer pour ses activités, en dehors des besoins de l'adhérent.

En contrepartie, le Club prend en charge l'entretien dudit bloc pendant la période de mise à disposition.



Club de Plongée de Chatou

Compte-rendu du Comité Directeur

Si cette période dépasse une durée de deux (2) années, la réépreuve de ce bloc sera assurée par le Club.

- Ces modifications seront proposées aux membres du club à l'assemblée générale du 26 juin 2015, et envoyées par mail au plus tard le 10 juin avec la convocation.

TIV (Technicien d'inspection visuelle)

Ce contrôle des blocs par les TIV concerne tous les membres car les manipulations sont nombreuses et une aide est toujours appréciée. Un mail auprès des membres sera fait au plus tard le 1 juin (Benoit).

Ce contrôle se fera le samedi 13 juin de 9h à 12h. Une information auprès de Madame Jegonday devra être faite une semaine avant (Benoit).

Préparation de l'AG

Le club s'occupe des brochettes, saucisses, charbon de bois, pain et boisson. Daniel se propose d'aller acheter la viande et le charbon de bois. Nous aurons un plan B si la météo nous lâche.

La convocation pour l'AG mentionnant la répartition des plats en dehors du BBQ parmi les membres (comme d'habitude) sera envoyée le 10 juin au plus tard avec le bulletin de préinscription à mettre à jour (Alicia).

La présentation des différents rapports se fera avec une base réalisée en Powerpoint (Nathalie et Philippe).

Sorties

Après la sortie Bio de Port Cros qui a rencontrée un réel succès, se pose la question du mélange des niveaux qui pourrait désorganiser celle-ci sur le plan encadrement. Faut-il inclure des premières bulles dans les sorties bio qui ne sont pratiquées qu'à partir du niveau 2 et ceci pour des raisons techniques de stabilisation.

D'autre part s'il y a des annulations de dernières minutes sans motif médical, l'acompte versé ne sera pas remboursé et s'il y a un remplacement celui-ci devra être communiqué au directeur technique pour information.

Rénald lance un questionnaire de retour d'information pour les 3 sorties organisée au mois de mai 2015. Ce questionnaire est envoyé par mail avant le 10 juin/



Club de Plongée de Chatou

Compte-rendu du Comité Directeur

Cartes des encadrants pour l'affichage à la piscine

Nathalie se charge de demander à Roberto les copies des cartes.

Planning d'occupation des installations pour 2015-2016

Ce planning concernant les horaires de bassin a été communiqué à la mairie le 22 mai, dans ce planning est mentionné le fait que nos horaires piscine du vendredi est avancé d'une demi heure soit de 20h à 21h30. D'autre part la salle de cours sera utilisée le jeudi pour les cours Bio, calendrier à définir avant la rentrée.

Cette réunion s'est déroulée dans une salle du golf de l'Île Fleurie remarquablement accueillie par Valérie Querleu.

Le président

Arnaud ROLLET